

Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

- **Bastide Le Confort Médical** est la pépite de **Alban Préaubert**, Analyste-Gérant chez **Sycomore AM**
- **SII**, **Generix** et **Partouche** sont les publications de la semaine
- Le passage de **Xilam** sur BFM Business est notre **video de la semaine**

La pépite de la semaine



Par **Alban Préaubert**, Analyste-Gérant chez **Sycomore AM**.

Leader français des prestations de santé à domicile, Bastide propose une large gamme de prestations dans le maintien à domicile (47% du CA), l'assistance respiratoire (27%) et la nutrition/perfusion/stomathérapie/urologie/ cicatrisation (26%).

Positionné sur des marchés adressables considérables (9 Milliards d'euros en France) et en croissance structurelle, Bastide devrait bénéficier durablement d'une démographie favorable et du virage ambulatoire souhaité par les pouvoirs publics. L'accroissement des soins à domicile permet en effet de réduire les coûts, avec des patients appareillées à domicile qui sont facturés jusqu'à 3x moins par rapport à des traitements en établissement.

Bastide a ainsi été en mesure de délivrer une croissance ininterrompue au cours des 10 dernières années, aussi bien au niveau du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel. Bien que la capacité en croissance externe, historiquement créatrice de valeur dans un marché très fragmenté, soit momentanément contrainte en raison d'un levier qui a augmenté suite aux dernières acquisitions structurantes, le groupe dispose de nombreux atouts pour poursuivre sa croissance profitable.

Ainsi, le groupe poursuit la densification de son réseau en accélérant le développement des franchises, qui permettent de renforcer la notoriété de la marque tout en immobilisant peu de ressources financières, et accélère les développements à l'international. Les économies d'échelle, la massification des achats et la poursuite du recentrage sur les prestations plus techniques devraient favoriser une optimisation progressive de la rentabilité, en dépit de baisses tarifaires potentielles sur certaines prestations.

Bastide devrait d'ailleurs une nouvelle fois démontrer son profil résilient et défensif sur 2019/2020, en dépit de la crise sanitaire. La forte récurrence de l'activité (autour de 75%) et le surcroît d'activité lié à la mise en place du plan blanc pourraient ainsi compenser le ralentissement des prescriptions de la médecine de ville durant le confinement. La croissance organique a d'ailleurs accéléré à +9% lors du troisième trimestre clôturé fin mars.

Les opérations de la semaine

Lumbird – Le fabricant de lasers annonce avoir obtenu l'aval de l'autorité de la concurrence australienne (ACCC) pour le projet d'acquisition des activités laser et ultrasons de la société médicale Ellex pour un prix de 100 millions de dollars australiens (environ 62 M€). Cette condition suspensive étant levée, l'opération devrait être finalisée d'ici le 30 juin. Cette prise de contrôle sera financée en partie sur fonds propres et par endettement bancaire.

Le Groupe déclare également avoir levé avec succès 36,3 M€ au lieu des 31,6 M€ prévus initialement. En raison d'une explosion de la demande, qui s'est élevée à environ 61,6 M€, la direction de Lumbird a décidé d'exercer intégralement la clause d'extension. Les fonds levés seront affectés en priorité à la croissance externe, en vue notamment de l'acquisition de nouvelles technologies lasers.

Onxeo – La société annonce la réalisation d'une augmentation de capital par placement privé pour un montant total d'environ 7,3 M€. Souscrite par Invus Public Equities LP et par Financière de la Montagne, dont les participations s'élèveront respectivement à 10,7% et 13,4% du capital, cette opération permettra d'accélérer le développement des programmes d'Onxeo et d'améliorer sa situation de trésorerie jusqu'à horizon T1 2022.

Valneva – La société nantaise va recevoir 115,5 M€ de Pfizer suite à la levée de la condition suspensive de droit de la concurrence qui pesait sur l'accord entre les deux sociétés. Cette nouvelle vient confirmer le rapprochement conclut entre Valneva et le géant pharmaceutique américain le 30 avril dernier. L'accord franco-américain va porter sur le développement et la commercialisation d'un vaccin contre la maladie de Lyme.

Les publications de la semaine

SII – Résultats annuels (-25,1% YTD) – Alors que SII voit son CA croître de 7,3% en organique, la société a souffert des impacts du confinement en fin d'exercice (fin mars), se traduisant par un résultat opérationnel d'activité (ROA) de 44,2 M€ (-8,2%) soit une MOA en recul de 1,1 pt à 6,5%. A l'image du ROA, le résultat net part du groupe a dégringolé de 13,3% et s'établit à 26,4 M€. Pour ce qui est des prévisions du prochain trimestre, SII revoit sa copie et table désormais sur une baisse du CA comprise entre -8% et -10% contre autour de -15% précédemment. **Le cours gagne 8,25% à l'annonce de la publication.**

Generix Group – Résultats annuels (+1,2% YTD) – Sur un CA annuel déjà publié de 81 M€ (+6%), l'éditeur de logiciel Generix publie un EBITDA en hausse de 60% à 13,5 M€. Le résultat opérationnel suit la même trajectoire en augmentant de 78% à 9,5 M€ soit une marge opérationnelle de 11,7% (+4,8 pts). En terme de perspectives, le groupe anticipe un exercice similaire à celui de 2019/2020 avec un S1 impacté par la crise et un rattrapage au S2. **Suite à cette publication, le cours prend +1,7%.**

Groupe Partouche – Résultats T2 (-13,7% YTD) – Impacté par les mesures de confinement, qui ont entraîné la fermeture des casinos, le Groupe Partouche a vu son CA reculer de 46% à 56,9 M€ avec un produit net des jeux (PBJ) de 86,9 M€ (-48,3%). Sur le semestre, l'exploitant de casinos atteint un CA de 183,6 M€ (-17,3%) et un PBJ de 149,6 M€ (-16,6%). Pour améliorer sa position de liquidité, Partouche a obtenu un PGE de 19,5 M€. Dans le flot de ces mauvaises nouvelles, Partouche a annoncé l'exploitation des jeux de casino en ligne à horizon été 2020. **L'annonce des résultats du T2 n'a pas eu d'incidence sur le cours du Groupe.**

La video de la semaine



L'agenda des smalls

- 16/06/2020
 - MedinCell** - Résultats annuels
 - Qwamplify** - Résultat S1
- 17/06/2020
 - Vente-Unquie.com** - Résultat S1
- 18/06/2020
 - Groupe LDLC** - Résultats annuels

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Lucas Guillemet et de Terence Gerber

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, reconstitution de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document n'est autorisé uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

